



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Gestion des congés des personnels d'animation par les CTAE : **Une demande illégitime qui provoque la colère !**

Nous signalons à la DASCO depuis des années des fonctionnements différents, la gestion des congés des personnels d'animation étant laissée à la charge des CTAE ou des UGD selon les territoires.

Le problème, c'est que personne n'a officiellement cette responsabilité qui doit pourtant bien être assurée ! Nous nous retrouvons dans une situation similaire à celle de l'hygiène des enfants en maternelle, où aucun personnel (ASEM, AAAS, AAP) n'est officiellement en charge de cette mission sur certains temps (interclasse, extrascolaire) selon les fiches métiers et les différents règlements de service.

Les UGD en détresse et en grave sous-effectifs, surtout à la DASCO, voir [ICI](#), ne sont pas censées s'en occuper.

En parallèle, la gestion des congés des personnels d'animation ne fait pas non plus partie des missions dévolues aux CTAE, leur fiche métier se limitant à « *validation des congés des REV, supervision des congés des équipes d'animation* ».

Tout ceci prend une nouvelle dimension avec l'évolution du cycle de travail des AAAS, désormais acquisitif (génération de JRTT) d'une complexité folle. Qui engendrera forcément une surcharge de travail conséquente par rapport à la situation actuelle.

Dans ce contexte, la DASCO tente discrètement d'ajouter cette mission RH aux CTAE, sans formation adaptée par ailleurs !

Pour notre syndicat, il est impensable que ces missions soient assurées en l'état par les UGD ou les CTAE

C'est pourquoi le SUPAP-FSU revendique :

- **Le recrutement en urgence d'un.e collègue RH supplémentaire par CASPE jusqu'à la fin 2023** (et le passage annoncé des AAAS sous Chronotime) pour suivre les congés des personnels d'animation.
- **Une formation complète et rapide** de ces collègues qui vont gérer ce dossier complexe
- **Des recrutements supplémentaires** conséquents dans les **pôles RH** (UGD, SGD) et **affaires scolaires** (CTAE, CMFAE) permettant à nos collègues des CASPE d'assurer à l'avenir leurs missions dans de bonnes conditions (indépendamment de la gestion des congés des AAAS)
- **Une harmonisation des pratiques** sur l'ensemble des CASPE

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

Paris, le 22 février 2024

SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com



Blog SUPAP-FSU



Guide DASCO 2022-2025



Base de données DASCO



Articles SUPAP-FSU DASCO



Facebook SUPAP-FSU Animation



Twitter SUPAP-FSU Animation